

## DOCUMENT D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INSCRIPTION

Remplace la *réunion d'information collective*

Ce document a pour objectif de fournir au futur stagiaire l'ensemble des informations indispensables et réglementaires avant toute inscription à la formation, afin de lui permettre :

- de comprendre le contenu, les objectifs et les exigences de la formation ;
- de vérifier l'adéquation de son profil avec le dispositif ;
- de s'engager de manière éclairée, volontaire et responsable.

Ce document tient lieu de réunion d'information / infocall préalable.

### 1. Identification de la formation

Intitulé de la formation : Titre à Finalité Professionnelle Formateur aux Métiers de l'Éducation et de la Sécurité Routières (TFP FMESR)

Nature de la formation : Formation certifiante inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 39726)

Certificateur : Branche des services de l'automobile - dispositif géré par l'ANFA

### 2. Objectifs de la formation

La formation vise à permettre au stagiaire de :

- concevoir, animer et évaluer des actions de formation ou de sensibilisation à la sécurité routière ;
- former des professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;
- analyser les pratiques professionnelles dans une logique d'amélioration continue ;
- gérer les moyens pédagogiques, logistiques, administratifs et humains liés à une action de formation.

### 3. Public concerné

La formation s'adresse à :

- des enseignants de la conduite et de la sécurité routière en activité ou en reconversion ;
- des professionnels du secteur souhaitant évoluer vers des fonctions de formation ;

### 4. Prérequis obligatoires

Pour intégrer la formation, le candidat doit impérativement :

- Être Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière par une des qualifications de l'article R. 212-3 et R. 212-3-1 du code de la route.
- Attester d'au minimum 1607 heures d'expérience professionnelle en tant qu'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, hors temps de formation en continu ou discontinu au cours des 5 dernières années.
- Attester d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- Produire un CV et lettre de motivation.
- Être admis au test de positionnement national.

⚠ L'absence de prérequis rend l'inscription impossible.

## DOCUMENT D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INSCRIPTION

Remplace la *réunion d'information collective*

### 5. Modalités, lieu et durée de la formation

- Durée globale du parcours : environ 1 000 heures
- Modalités : formation en centre en présentiel du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h + période obligatoire de stage professionnel en entreprise
- Stage professionnel : 140 heures en centre de formation agréé pour le TP ECSR (pas en école de conduite)
- Modalités pédagogiques : présentiel, mises en situation professionnelles, travaux dirigés, analyses de pratiques
- Lieu : 15 rue Parrot - 75012 PARIS

### 6. Contenu de la formation (par blocs de compétences)

#### Bloc 1 - Conception de l'ingénierie de formation et pédagogique

- Analyse des besoins
- Élaboration de programmes de formation
- Conception de supports pédagogiques
- Animation et coanimation
- Évaluation des actions de formation

#### Bloc 2 - Déploiement de l'offre de formation

- Relation client et prescripteurs
- Réponse aux appels d'offres
- Développement de réseaux professionnels
- Veille réglementaire et sectorielle

#### Bloc 3 - Gestion et coordination d'actions de formation

- Organisation des actions de formation
- Gestion administrative et logistique
- Recrutement et positionnement des candidats
- Gestion des situations conflictuelles

### 7. Modalités d'évaluation et certification

Les évaluations sont imposées par le référentiel de certification et reposent sur :

- des études de cas ;
- des mises en situation professionnelles ;
- des entretiens d'évaluation par bloc de compétences ;
- la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel devant un jury paritaire.

#### 7.1 Le mémoire professionnel

Le stagiaire devra rédiger un mémoire professionnel :

- fondé sur une problématique issue du terrain ;
- en lien direct avec les compétences du référentiel ;
- intégrant une analyse théorique et une expérimentation professionnelle réelle.



La certification n'est délivrée que si l'ensemble des blocs de compétences est validé.

## DOCUMENT D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INSCRIPTION

Remplace la *réunion d'information collective*

### 8. Organisation du stage en entreprise

- Le stage est obligatoire.
- Il doit être réalisé dans un centre de formation agréé pour le TP ECSR et non une école de conduite.
- Une convention de stage est établie.
- Un livret de stage est établi.
- Les activités confiées doivent être en lien avec le référentiel FMESR.

### 9. Accessibilité et prise en compte des situations de handicap

Lusto ne rend pas accessible cette formation aux personnes à mobilité réduite mais accompagne les candidats porteurs de troubles (DYS, TDA/H...) dans leur formation. Toute situation particulière doit être signalée en amont de l'inscription afin d'étudier les aménagements possibles.

### 10. Engagement du stagiaire

L'inscription à la formation implique :

- l'assiduité à l'ensemble des séquences de formation ;
- le respect du règlement intérieur ;
- l'implication dans les travaux demandés ;
- la participation active au stage et au mémoire professionnel.

### 11. Financement de la formation

Les financements publics en IDF sont quasi inexistants pour cette formation. Lusto invite les stagiaires à privilégier l'auto-financement quitte à reporter leur projet professionnel. Lusto n'accompagne pas les stagiaires dans la recherche de financement mais si le stagiaire trouve un financeur, il s'engage à poursuivre la procédure administrative.

### 12. Valeur du document

Ce document vaut information préalable complète.

Il est remis avant toute inscription en main propre, par mail ou WhatsApp, en remplacement d'un infocall ou d'une réunion d'information collective.